

2024

BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

RAPPORT SYNTHÉTIQUE



WWW.ISERE.FR

isère
LE DÉPARTEMENT





LE CONTEXTE

C'est un budget de plus de 1,6 milliard d'€ qui a été adopté par le Conseil départemental de l'Isère les 7 et 8 décembre 2023.

Ce budget a été élaboré dans un contexte particulièrement incertain (guerre en Ukraine, tensions extrêmes au Proche-Orient) dont les conséquences impactent fortement le Département (inflation élevée, taux d'intérêts en forte hausse, baisse des transactions immobilières et croissance à peine positive).

Malgré ce contexte, l'Isère reste un département à l'économie particulièrement dynamique, marquée par un taux de chômage plus bas que la moyenne nationale au point que de nombreuses entreprises peinent à recruter.

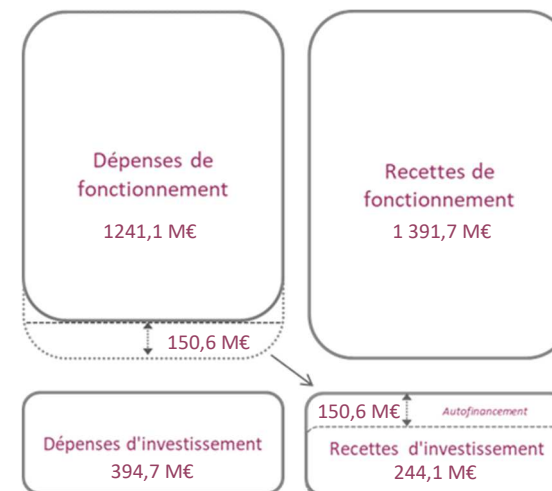
La solidité des finances du Conseil départemental lui permet de poursuivre une politique d'investissement particulièrement ambitieuse, tout en conservant la nécessaire maîtrise de la dette.



L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif pour 2024 (budget principal et budgets annexes) s'élève à 1 635,8 M€¹ en dépenses et recettes.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 241,1 M€ et les recettes à 1 391,7 M€.

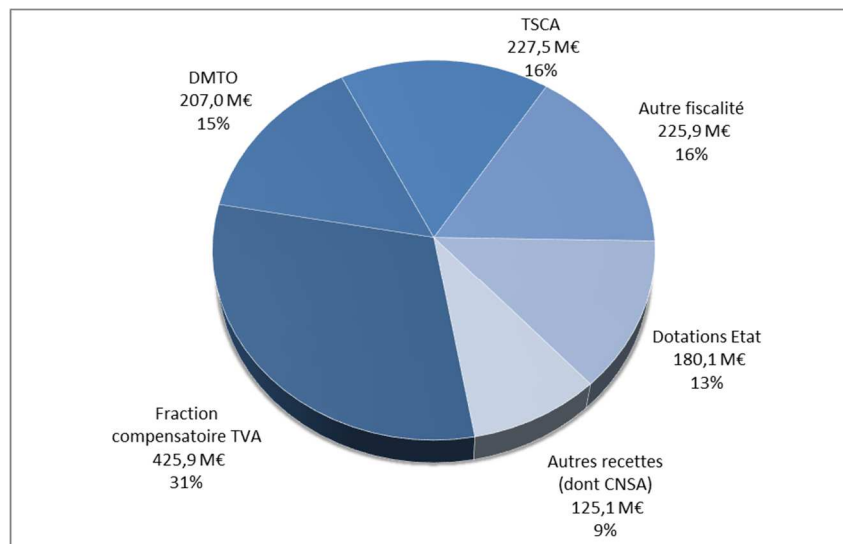


L'équilibre dépenses / recettes en fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 150,6 M€.

¹ Budget consolidé, opérations réelles, hors doubles comptes et hors avance THD

LES RECETTES : 1 635,8 M€

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 391,7 M€.



La principale ressource du Département (425,9 M€) est constituée des fractions de TVA nationale versées en compensation de la perte, pour les départements, de la TFPB² et de la CVAE³.

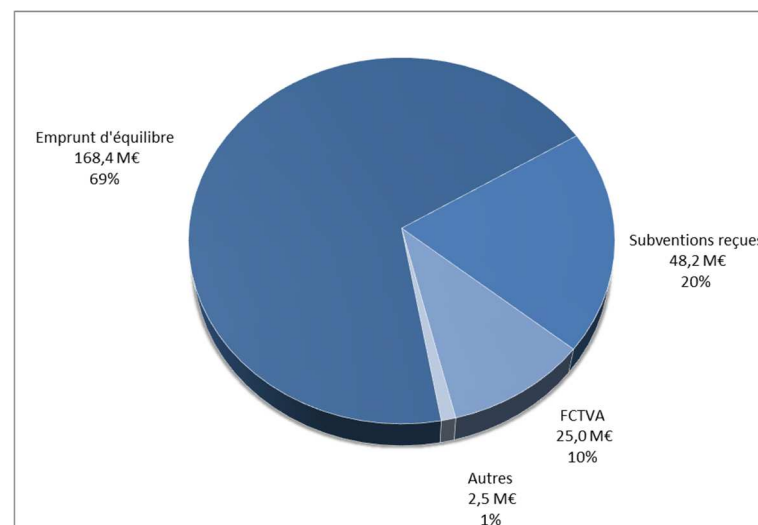
Les droits de mutations (DMTO) sont estimés à 207 M€ et la TSCA⁴ à 227,5 M€.

Les dotations versées par l'Etat représentent 180,1 M€, dont 162,9 M€ pour la DGF⁵.

Parmi les autres recettes de la fiscalité, la TICPE⁶ s'élève à 73,3 M€.

Enfin, les dotations de la CNSA⁷ pour les aides aux personnes âgées et handicapées sont inscrites à hauteur de 85,3 M€ (autres recettes).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 244,1 M€.



Le fonds de compensation de la TVA représente 25 M€ de recettes d'investissement (10 %) et les subventions reçues 48,2 M€ (20 %).

L'emprunt d'équilibre représente 168,4 M€.

² TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties

³ CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

⁴ TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurance

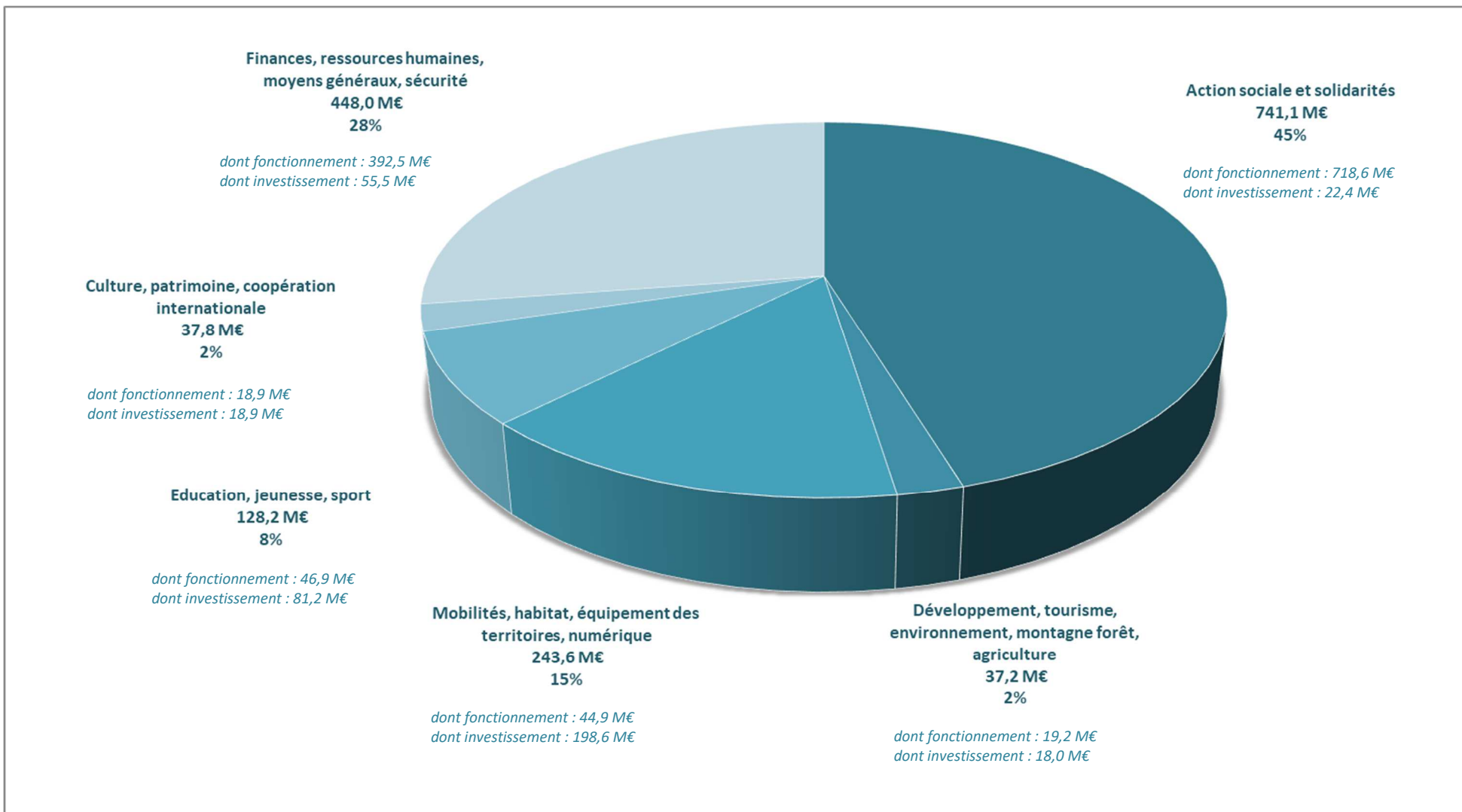
⁵ DGF : dotation globale de fonctionnement

⁶ TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

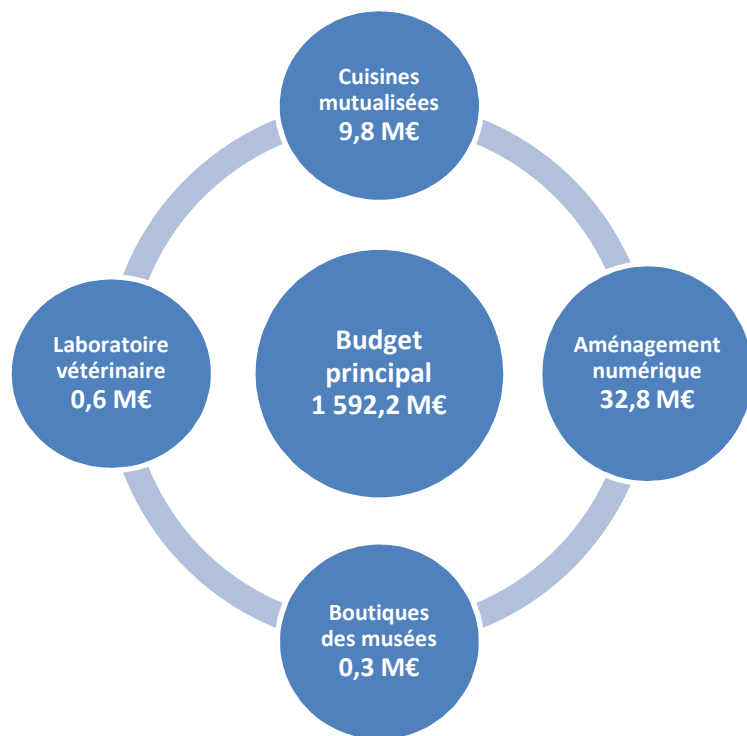
⁷ CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

LES DEPENSES : 1 635,8 M€

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 241,1 M€ et les dépenses d'investissement à 394,7 M€ (359,8 M€ hors dette).



LA STRUCTURE DU BUDGET



Le budget voté comprend :

- > Le budget principal du Département qui regroupe les principales missions exercées par le Département.
- > Le budget annexe Aménagement numérique consacré au Réseau en fibre optique installé par le Département de l'Isère (Isère THD).

> Le budget annexe des cuisines mutualisées qui assurent la restauration collective de la majorité des collèges publics départementaux et finance la mise en place du repas à 2 € pour tous les collégiens.

> Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental de l'Isère qui intervient dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et dans le domaine de la santé animale.

> Le budget annexe des boutiques des musées, budget au sein duquel sont gérées les boutiques des musées départementaux.



L'EMPRUNT

L'encours de dette au 31 décembre 2023 s'élève à 419,2 M€⁸. L'Isère est peu endettée : 1,6 an de capacité de désendettement, contre 3,1 ans pour les Départements de même taille.

La majeure partie de l'encours est à taux fixe (à plus de 95 %).

Ces emprunts sont classés 1A, soit le niveau le moins risqué de la charte de Gissler (charte de « bonne conduite » entre les établissements bancaires et les collectivités locales).

⁸ Estimation à la date de vote du BP

LES POLITIQUES PORTEES PAR LE DEPARTEMENT

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

	ENFANCE ET FAMILLE	178,2 M€
	COHESION SOCIALE	149,3 M€
	SANTE PUBLIQUE	7,1 M€
	PERSONNES AGEES	206,5 M€
	PERSONNES HANDICAPEES	200,1 M€

En tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département de l'Isère fait face à une majoration importante de ses dépenses de solidarités (741,1 M€ contre 700,3 M€ au BP 2023).

Cette hausse est particulièrement marquée pour les politiques enfance (mesures salariales en établissements et services sociaux, hausse des MNA⁹) et personnes handicapées (hausse du nombre de bénéficiaires, instauration de la PCH¹⁰ parentalité, développement de l'habitat inclusif). La cohésion sociale augmente moins fortement car le nombre d'allocataires stagne (même si le montant moyen du RSA¹¹ progresse). Afin de renforcer la place centrale de l'emploi dans l'insertion, le nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi poursuivra son déploiement.

Concernant les personnes âgées, dont le nombre de bénéficiaires de l'APA¹² progresse, le Département va notamment revaloriser le « point GIR », continuer à soutenir les actions de maintien à

domicile et les alternatives à la prise en charge en établissement (accueil familial, résidences autonomie).

A noter que le Département a décidé, pour lutter contre la précarisation des plus démunis, d'acquérir des locaux pour accueillir les activités de la Banque alimentaire de l'Isère.

Enfin, en matière de santé publique innovante, la politique volontariste du Département se poursuit avec le dispositif « Isère Santé » qui s'étend aux dentistes et infirmiers.

DÉVELOPPEMENT, TOURISME, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE, FORÊT, AGRICULTURE

	AGRICULTURE	6,0 M€
	FORET FILIERE BOIS	0,8 M€
	EUROPE, DEVELOPPEMENT, INNOVATION	1,1 M€
	TOURISME ET ATTRACTIVITE	7,7 M€
	MONTAGNE	3,1 M€
	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	11,9 M€
	EAU	6,5 M€

37,2 M€ seront affectés au budget développement, tourisme, environnement, montagne, forêt et agriculture.

⁹ Mineurs non accompagnés

¹⁰ Prestation de compensation du handicap

¹¹ Revenu de solidarité active






¹² Allocation personnalisée d'autonomie

La préservation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur pour l'avenir. Parmi ces actions, figurent la gestion de l'eau qui revêt un caractère stratégique fondamental. De plus, le Département a lancé un ambitieux projet de plantations « Un arbre, un habitant en Isère » doté d'une enveloppe de 14 M€ d'ici 2028.

Pour permettre aux Isérois d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité, l'agriculture continuera à bénéficier d'un soutien sans faille du Département qui peut s'appuyer sur le pôle agro-alimentaire et déjà près de 2 000 produits locaux labellisés Ishere, garantissant la juste rémunération des producteurs. En lien avec les collègues, des moyens importants seront reconduits pour atteindre l'objectif de « 100% local ou bio dans nos cantines ».

Toujours dans ce souci de développement durable, le Département agit pour un tourisme respectueux de la biodiversité. Il mettra en place le schéma du tourisme et de la montagne qui permettra d'accompagner les acteurs locaux dans les transformations sociétales et environnementales en cours.

MOBILITÉS, HABITAT, ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES, NUMÉRIQUE

	ROUTES	111,9 M€
	TRANSPORTS	41,7 M€
	LOGEMENT	13,3 M€
	AMENAGEMENT NUMERIQUE	32,8 M€
	SOLIDARITE TERRITORIALE	43,9 M€

243,6 M€ seront consacrés aux mobilités, habitat, équipement des territoires et numérique.

La politique en faveur des mobilités permettra de continuer la rénovation des infrastructures départementales afin de maintenir la qualité du réseau, poursuivre des projets de modernisation d'axes principaux (l'axe de Bièvre, les liaisons avec les Hautes-Alpes), la reconstruction du pont de Brignoud ou encore la suppression de passages à niveau. Par ailleurs, l'ambitieux objectif de doublement des pistes cyclables et voies vertes sera poursuivi, comme la réalisation de la véloroute des 5 lacs.

Concernant l'aménagement numérique du territoire, l'objectif d'une couverture totale du territoire en Très Haut Débit d'ici la fin de l'année 2025 est maintenu.

Le Département continuera à être le premier partenaire des communes et EPCI. Ainsi, en complément du soutien aux « Petites villes de demain », 2024 verra la création d'un fonds dédié aux projets structurants des EPCI et des communes lauréates du dispositif « Action cœur de ville ». D'autres aides ciblées seront poursuivies comme le plan école qui permet la réhabilitation de nombreux équipements scolaires ou encore le soutien à la réhabilitation thermique avec une majoration de 10 % des enveloppes attribuées pour les projets concernés.

De plus, suite aux violences subies par certaines communes au mois de juin dernier, le Département va soutenir financièrement les travaux de remise en état grâce à la création d'un fonds d'urgence.

CULTURE, PATRIMOINE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

	CULTURE ET CITOYENNETE	37,2 M€
	COOPERATION INTERNATIONALE	0,6 M€

La culture et son accès au plus grand nombre reste une priorité pour le Département comme en témoigne le budget 2024 (37,8 M€).

Le Département participera largement à la préservation du patrimoine culturel. Ainsi 2024 verra la montée en puissance de plusieurs chantiers emblématiques du mandat : la création du 12^{ième} musée départemental à Vienne, la restauration du palais du Parlement à Grenoble (avec le déménagement dans ses murs du musée de la Résistance et de la déportation) et la construction du pôle de conservation muséal.

De plus, une politique ambitieuse de soutien aux acteurs culturels permet d'offrir une vitalité artistique et culturelle, répartie sur l'ensemble du territoire et nécessaire à son rayonnement. Le Département soutient notamment de grands festivals particulièrement attractifs comme Jazz à Vienne et le festival Berlioz.

Le Département continue à être présent aux côtés des communes et intercommunalités dans leurs projets culturels (restauration de la tour Perret à Grenoble, construction du nouveau conservatoire de Bourgoin-Jallieu ou encore aménagements de bibliothèques).

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

	EDUCATION	118,5 M€
	JEUNESSE ET SPORTS	9,7 M€

128,2 M€ seront consacrés aux politiques éducation, jeunesse et sports.



Le Département continuera à investir des moyens importants pour la réhabilitation et la construction des collèges (plus de 44 M€) ainsi que pour des travaux de maintenance (plus de 18 M€).

En faveur du numérique éducatif, plus de 5 M€ permettront de mettre en œuvre les engagements du Département au travers d'infrastructures (THD, wifi) répondant ainsi aux nouveaux usages et à la lutte contre la fracture numérique.

En matière de restauration scolaire, 12 M€ permettront d'amplifier une politique ambitieuse en faveur d'une restauration de qualité (recours accru aux produits locaux et/ou bio) tout en maintenant la tarification à 2 € malgré le contexte inflationniste.

En matière sportive, cette année olympique (JO Paris 2024) sera l'occasion en Isère de raviver l'esprit olympique avec un projet phare : « le relais Isère Terre de jeux » qui sillonnera tout le département jusqu'à l'ouverture des Jeux.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GÉNÉRAUX

	SECURITE	61,4 M€
	RESSOURCES HUMAINES	234,4 M€
	ADMINISTRATION GENERALE	31,6 M€
	BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	21,8 M€
	FINANCES	98,8 M€

Pour garantir le maintien d'un service de secours de qualité, la contribution du Département au SDIS 38 (service départemental d'incendie et de secours) sera marquée par une hausse de plus de 5 % pour atteindre près de 61 M€. De plus, l'Isère s'engage également à soutenir le SDIS dans la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement en matière de patrimoine immobilier, d'équipements et de transformation numérique.

Côté ressources, ce sont 4 700 agents départementaux qui sont au service des Iséroises et des Isérois à travers la mise en œuvre des politiques du Département. Pour que la collectivité puisse recruter des professionnels de qualité et pour fidéliser ses agents qui font la richesse du service rendu au public, elle se doit d'être attractive. Ainsi, le budget Ressources humaines permettra de financer les différentes revalorisations (augmentation du point d'indice, 5 points d'indice supplémentaires pour certains grades, mesures spécifiques « bas de grille »).

Ce budget permet également de déployer un volet en faveur de la politique inclusive (apprentissage, handicap et précarité).

Ainsi, 2024 verra le renouvellement du conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) afin d'intensifier les actions en faveur des personnes en situation de handicap (au Département de l'Isère les travailleurs en situation de handicap ont augmenté de 30 % de 2020 à 2022).

Concernant les bâtiments départementaux, le département est engagé depuis plusieurs années dans un ambitieux plan de rénovation énergétique. En 2024, ce sont ainsi 11 M€ qui seront investis dans des travaux structurants comme l'achèvement de la rénovation de l'hôtel du Département ou encore des travaux de maintenance. A noter également la construction de la nouvelle Maison du Département de la Bièvre à la Côte-Saint-André avec l'objectif d'en faire un démonstrateur de savoir-faire en matière de béton bas carbone.